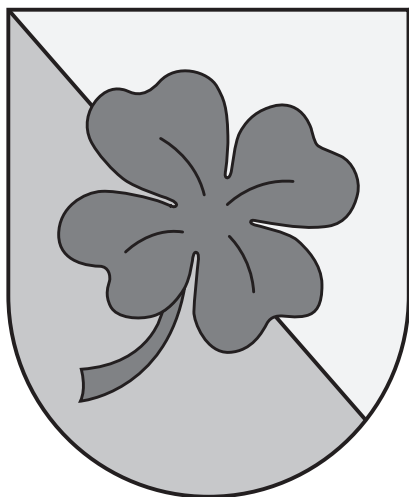




Bulletin d'information

**Commune de
Misery-Courtion**

N° 76 – septembre 2009

Sommaire:

- **Prochaine assemblée communale du 14 décembre 2009**
- **Contrôle radar**
- **Grippe A (H1N1) : situation dans le canton de Fribourg**
- **Piscines privées : directives pour le traitement des eaux**
- **Bourses communales pour apprentis et étudiants**
- **Recrutement des pompiers**
- **Annonces des groupements et sociétés**
- **Horaires d'ouvertures du secrétariat communal et de la déchetterie – adresses utiles**

Prochaine assemblée communale

(assemblée du budget)

Veillez prendre note de la prochaine assemblée communale qui aura lieu le

lundi 14 décembre 2009 à 20h00, au centre communal à Misery

La convocation officielle et l'ordre du jour détaillé vous parviendront ultérieurement. Toutefois, vous pouvez d'ores et déjà réserver la date.

L'assemblée communale est l'organe de décision de la commune. Les citoyennes et citoyens ainsi que les autres ayant-droits, en participant aux décisions qui y sont prises, soutiennent ou sanctionnent les propositions du Conseil communal. Ils ont la possibilité de participer aux débats et d'y apporter des propositions. Par leur présence et leur participation aux décisions, ils donnent au Conseil communal les lignes directrices dans les nombreux travaux qui lui sont confiés.

Vous l'avez compris : votre avis est important et précieux. Nous vous invitons par conséquent à agender sans plus attendre la date de la prochaine assemblée communale.

Le Conseil communal se réjouit de vous rencontrer lors de la prochaine assemblée communale.

Contrôle radar

La vitesse de passage des véhicules a à nouveau fait l'objet d'un contrôle au moyen de l'Inforadar du TCS. Le but de cette action est de sensibiliser les automobilistes à la vitesse parfois excessive dans les villages.

Si dans l'ensemble, les limitations de vitesse sont relativement bien respectées, nous devons constater que certains automobilistes roulent à des vitesses extrêmement élevées. Ce message leur est particulièrement adressé. Comme par le passé, nous allons demandé à la police cantonale de procéder à des contrôles officiels, cette fois-ci avec sanction en cas d'excès de vitesse !

Cette année, l'inforadar a été placé aux endroits suivants (vitesse limitée à 50 km/h). Les vitesses mesurées sont les suivantes :

<u>Lieu</u>	<u>Vitesse moyenne</u>	<u>Vitesse la plus élevée</u>
Rte des Grands-Prés, Misery :	18 km/h	66 km/h
Rte de Courtion, Misery :	39 km/h	79 km/h
Rte de Courtion (ferme Roos), Cournillens :	49 km/h	99 km/h
Rte de Cournillens, Misery :	46 km/h	82 km/h
Corterein, Cormérod :	43 km/h	94 km/h

Grippe A (H1N1)

Situation dans le canton de Fribourg

La pandémie A/H1N1, de l'avis des milieux de la santé, risque de toucher rapidement notre pays. L'Organe cantonal de conduite (OCC) a par conséquent été activé.

Rappel important : en cas de symptômes grippaux, les personnes concernées sont priées de rester à la maison et, en cas de symptômes graves ou en cas de risques accrus de complication, de prendre contact avec leur médecin traitant par téléphone et non pas de se rendre sans préavis dans les cabinets médicaux ou aux urgences.

L'OCC mis sur pied

Vu la situation actuelle, et en attendant les estimations suisses du nombre de malades plus précises basées sur les expériences des autres pays touchés plus tôt par la vague de pandémie, l'OCC a été activé afin d'accélérer les travaux de préparation en vue de la pandémie et de coordonner les activités des différentes instances impliquées dans la gestion de cet événement. L'OCC réunit les responsables des partenaires de la protection de la population, ainsi que des spécialistes provenant de domaines particuliers. Cet organe se réunit en fonction de l'évolution de la pandémie. Il est également chargé de tenir au courant le Conseil d'Etat, auquel il est subordonné.

L'OCC communiquera régulièrement à la population la situation dans le canton de Fribourg. Des messages seront aussi adressés à certains publics cible spécialement concernés tant par l'évolution de la situation pandémique que par les mesures de protection envisagées (entreprises, écoles, communes...).

Rappel : le médecin de famille = pilier du système de prise en soins. Dans le dispositif fribourgeois, les médecins de famille sont au cœur de la prise en soins des personnes malades. Ils effectuent le diagnostic, assurent le traitement et la déclaration des cas ; et procèdent à l'identification et l'information des personnes concernées.

En cas de symptômes grippaux graves ou pour les personnes grippées qui ont des risques accrus de complication (enfants en bas âge, personnes âgées, personnes avec des maladies chroniques, femmes enceintes, etc.) ou qui ont un contact étroit avec des personnes à risque, le bon réflexe est d'appeler son médecin de famille qui assurera une prise en soins globale adéquate.

Renseignements

La population peut en outre se renseigner efficacement sur la maladie et sur les recommandations de base en matière d'hygiène, la mesure individuelle la plus importante, en se connectant sur le site officiel du canton de Fribourg :

http://admin.fr.ch/dsas/fr/pub/communication/grippe_a_h1n1.htm

Vous pouvez également trouver des informations et conseils divers sur :

- Site internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sur la pandémie : www.pandemia.ch.
- Site internet de l'OFSP sur l'Influenza : www.bag.admin.ch/influenza.
- N° d'urgence de l'OFSP : 031 322 21 00.

Piscines privées

Prescriptions en matière de protection des eaux

Problématique

Une mauvaise conception ou une exploitation inadéquate des piscines privées peut engendrer des pollutions graves des cours d'eau (mortalité piscicole, destruction de la flore) ou des dysfonctionnements dans les stations d'épuration (surcharge hydraulique des stations d'épuration, pollution chronique des eaux ou des boues de stations d'épuration). Ces atteintes peuvent être facilement évitées par une conception et une exploitation correcte des piscines privées, sans surcoût.

Mode d'évacuation des eaux de baignade

Ces eaux sont considérées comme non polluées et doivent être évacuées vers les canalisations d'eaux pluviales (EP).

Attention : il est impératif de cesser tout apport de produit de traitement de l'eau (chlore, brome,...) au minimum 48 heures avant de vider le bassin.

Mode d'évacuation des eaux de nettoyage

Elles proviennent du nettoyage de la piscine après vidange et sont chargées en détergent, acide ou eau de javel. Elles sont polluées et doivent par conséquent être évacuées dans les canalisations d'eaux usées (EU), par l'intermédiaire d'une vanne de vidange multivoies ou d'une pompe.

Attention : la vanne de vidange multivoies doit impérativement être placée en position « eaux usées » dès que le bassin est vidé et avant le début du nettoyage.

Mode d'évacuation des eaux de lavage des filtres

Les eaux de lavage des filtres (à sable, à diatomées, à cartouche, etc.) sont des eaux polluées et doivent être évacuées dans les canalisations d'eaux usées (EU).

Cas particulier : concernant les installations existantes de traitement d'eau par électrodes cuivre/argent, une installation de prétraitement permettant de retenir le cuivre est obligatoire (échange d'ions, filtration, floculation ou autres) avant le rejet aux canalisations d'eaux usées. Dans ce cas, un contrat de maintenance auprès d'une entreprise spécialisée est obligatoire.

Lors de la construction de nouvelles piscines, ces installations de traitement cuivre/argent ne sont plus autorisées.

Mesures concernant l'élimination des déchets

Les restes de produits de traitement des eaux ne doivent en aucun cas être déversés dans une canalisation. Ce sont des déchets spéciaux au sens de la législation qui doivent être retournés au fournisseur, apportés à un centre de preneur agréé ou remis à un centre régional de collecte des déchets spéciaux ménagers.

Les cartouches de filtration sont à évacuer avec les ordures ménagères.

Les sables pour filtres doivent être évacués en décharge contrôlée pour matériaux inertes, sauf si l'installation de traitement de l'eau est un système électro-physique cuivre/argent. Dans ce cas, le sable doit être évacué comme un déchet spécial par l'entreprise effectuant l'entretien de l'installation.

Bourses communales pour les apprentis et les étudiants

Les bourses communales pour les apprentis et les étudiants ont pour but d'apporter une aide et un encouragement aux jeunes gens désirant poursuivre leurs études, acquérir une formation professionnelle ou se perfectionner. Jusqu'à présent, les bourses communales étaient versées en complément des bourses cantonales obtenues.

A partir de l'année d'étude 2008 – 2009, la bourse cantonale couvre la totalité du découvert financier, calculé selon le coût de la formation et la capacité financière des parents et de l'étudiant ou l'apprenant. Le canton facture ensuite une participation aux communes.

Par conséquent, la part communale étant à présent payée directement par le canton, la Commune ne versera plus sa part aux bénéficiaires, mais remboursera le canton sur la base des décomptes fournis.

Dorénavant, il n'y a plus lieu de demander une bourse de formation à la Commune, mais il reste primordial de faire la demande chaque année auprès du Service cantonal de la formation professionnelle.

Recrutement des pompiers

Toutes les personnes, hommes ou femmes, âgées de 20 à 40 ans, intéressées à servir dans le corps des sapeurs-pompiers de Misery-Courtion sont invitées à s'annoncer jusqu'au **30 septembre 2009** au secrétariat communal.

Les personnes nous ayant fait part de leur intérêt seront par la suite contactées et informées.

Pour de plus amples renseignements, vous avez également la possibilité de prendre contact avec M. Sébastien Ratzé, Commandant des sapeurs-pompiers, tél. 079 635 13 66, ou avec M. Alexandre Ratzé, Conseiller communal responsable de l'adduction d'eau et de la défense incendie, tél. 026 475 39 00.

Utilisation de la halle de gymnastique du Centre communal

Tenant compte des nouvelles dispositions légales, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009, concernant la fumée passive et la protection de la santé, nous informons tous les utilisateur(trice)s de la halle de gymnastique du Centre communal qu'il y est dorénavant **strictement interdit d'y fumer**, sans aucune exception.

Nous vous remercions de respecter cette interdiction.

Annonces des groupements et sociétés

Dès le 1^{er} septembre 2009
le mardi de 20h00 à 21h00
à la halle de Misery

AERO – GYM **Gym. Dames**

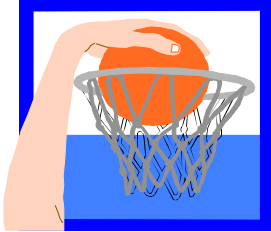
(Dès 16 ans révolus)

Monitrices : Cathy et Emanuela

Cotisation : Fr. 120.-- pour la saison
Inscription sur place
(deux séances d'essai gratuites)

Venez nous rejoindre !

Initiation au basketball



Chers parents,

Vos enfants sont âgés de 8 à 14 ans et s'intéressent au basketball ?

Je me mets à leur disposition tous les vendredis soirs, de 16h30 à 17h30 à la halle de gymnastique de Misery.

Le prix est de Fr. 30.- par enfant pour une saison.

Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de téléphoner au 026/684.15.70 ou de venir lors d'un entraînement.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous présente mes amicales salutations.

Gianni Zizza, 1721 Cormérod

Bourse aux articles d'enfants automne – hiver

La prochaine bourse aux vêtements d'enfants organisée par la Fédération Romande des Consommateurs (FRC) – section Fribourg aura lieu aux dates suivantes :

Lieu : Centre paroissial, Belfaux

Réception des articles : mercredi 14.10.2009, de 09h00 à 15h00

[illegible]

Restitution : jeudi 15.10.2009, de 14h00 à 15h30

Renseignements : 026 475 38 96

Les ligues de santé du canton de Fribourg

La Ligue contre le cancer, l'Association du diabète, la Ligue pulmonaire, le CIPRET, le Centre de dépistage du cancer du sein et le Registre des tumeurs.

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Meyriez. Contactez-nous :

Ligue fribourgeoise contre le cancer :

Service psycho-social

Activités d'information et de prévention

Registre des tumeurs

info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch

Tél. 026 426 02 90

Association fribourgeoise du diabète

Service médico-social

Activités d'information et de prévention

diabete@liguessante-fr.ch – www.associationdudiabete.ch/fribourg

Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise

Service médico-social

Centre de remise d'appareils respiratoires

Activités d'information et de prévention

info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch

Tél. 026 426 02 70

CIPRET – Centre d'information et de prévention du tabagisme

info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch

Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein

Pour toutes les femmes âgées de 50 à 70 ans

depistage@liguesante-fr.ch – www.liguesante-fr.ch

Tél. 026 425 54 00

Route des Daillettes 1
CP 181 / 1709 Fribourg

Tél. 026 426 02 66
Fax 026 426 02 88

www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch



4e Championnat fribourgeois de jass des seniors



Déroulement :

Après le formidable succès rencontré l'année dernière (1152 participants), ce championnat est remis sur pied en **2009** Il est réservé aux personnes de 55 ans et plus. Un match aux cartes éliminatoire est organisé dans chaque district. Une planche de prix alléchante (lingots d'or, jambons, plats de viande, bons d'achats, etc.) récompensera les gagnants (un tiers des joueurs), les autres recevant un prix de consolation. Un certain nombre de joueurs (en principe 20 %) sera qualifié pour la finale cantonale.

Le match du district du Lac aura lieu
jeudi 5 novembre 2009, 14 heures.
à l'Hôtel Sternen, Liebistorf

Finance d'inscription : 20 fr. y compris une collation (spaghetti, sauce bolognaise)

Renseignements et inscriptions :

Bernard Pillonel, responsable du championnat, tél. **026 - 402 97 54**

ou sur le site Internet www.jass-fribourg.ch

Pro Senectute, Canton de Fribourg



**Vous êtes tous invités pour
le 25^{ème} anniversaire de la Colombière
le 27 septembre 2009**

PROGRAMME DE LA JOURNEE DU 27 SEPTEMBRE 2009

- Dès 9h30 : Accueil**
- 10h00 : Messe célébrée par l'aumônerie de l'éducation
spécialisée
Inauguration du nouveau pavillon**
- 11h00 : Apéritif offert à toute la population animé par la Fanfare
paroissiale de Misery-Courtion**
- 11h45 : Repas pour toutes celles et ceux qui le désirent**
- 15 frs pour les adultes
- 8 frs pour les enfants de 7 à 16 ans
- Boissons diverses
- 14h00 : Visite de l'Institution
Animations diverses
Possibilités de se restaurer durant tout l'après-midi**
- 16h30 : Lâché de ballon**
- 17h00 : Fin de la manifestation**

**Samedi 26 septembre 2009, grande brocante en faveur des
résidents de la Colombière**

Calendrier de l'Inter-sociétés de Misery-Courtion

Date Manifestation	Organisateur	Lieu
27.09.2009 Brocante à la Colombière	La Colombière / A. Bopp	La Colombière Misery
27.09.2009 Portes ouvertes pour le 25^e ann. de La Colombière	La Colombière	La Colombière Misery
30-31.10.2009 Fête de Jeunesse	Société de Jeunesse	Halle, Misery
13-14-15.11.2009 40^e anniversaire du Chœur mixte	Chœur mixte	Halle, Misery
20.11.2009 Match aux cartes	FC Misery-Courtion	Halle, Misery
21.11.2009 Marché de l'Avent	FC Misery-Courtion	Halle, Misery
13.12.2009 Noël des personnes âgées	Syndicat Ovin	Salle paroissiale, Courtion
18.12.2009 Concert de Noël	Young Harmonic Band	Salle paroissiale, Courtion
16.01.2010 Loto des juniors du FC	FC Misery-Courtion	Halle, Misery
17.01.2010 Fête patronale	La Lyre de Courtion	Courtion et Cournillens
13.03.2010 Loto des Samaritains	Sté des Samaritains	Halle, Misery

27.03.2010 Concert annuel	La Lyre de Courtion	Halle, Misery
28.03.2010 Grand-Prix de la Colombière	La Colombière / A. Bopp	Halle, Misery
04.04.2010 Loto de Pâques	FC Misery-Courtion	Halle, Misery
25.04.2010 Messe		Corsalettes
25.04.2010 SlowUp		Lac de Morat
05.05.2010 Concert de préparation pour la Fête cantonale – ouvert au public	La Lyre de Courtion	Halle, Misery
13.05.2010 Ascension – 1^{ère} communion		Courtion
03.06.2010 Fête-Dieu		
04-05.06.2010 Tir en campagne		Gempenach
27-28-29.05.2011 Tir en campagne		Courtion

BUREAU COMMUNAL – heures d'ouverture

	<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
Matin:	08h00 - 09h30	08h00 - 09h30	08h00 - 09h30	Fermé	08h00 - 09h30
Après-midi:	16h00 - 19h00	16h00 - 18h00	16h00 - 18h00	Fermé	16h00 - 17h00

téléphone: 026/475.18.87

téléfax: 026/475.18.88

courriel: **misery-courtion@bluewin.ch**

DECHETTERIE – heures d'ouverture

Horaire d'été (du 1^{er} avril au 30 novembre)

Le mardi	après-midi	de	15h00	à	18h00
Le vendredi	après-midi	de	15h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	10h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

Horaire d'hiver (du 1^{er} décembre au 31 mars)

Le mardi	après-midi	de	14h00	à	16h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00

Contacts utiles:

Etat civil :	Morat	026 305 75 90
Service social :	Morat	026 670 20 38
Forestier intercom.:	Berset Laurent natel:	026 684 14 35 079 301 38 00
Justice de paix :	Justice de paix du Cercle du Lac, Rathausgasse 6-8, 3280 Morat Courriel : jplac@fr.ch	026 305 86 60
Association des Mamans de jour :	Contact : Mme Carole Guillod	079 897 66 15
Centre de puériculture :	Morat	026 670 72 72

Ambulance :	appel d'urgence	144
Pompiers :	alarme:	118
	commandant :	
	S. Ratzé	026 475 56 57
		079 635 13 66
	commandant remplaçant :	
	D. Bongard	079 479 25 75
Police :	alarme :	117
	poste de police Courtepin	026 684 11 45